

Le marais de Larronville

Livret guide du sentier de découverte



ZONE HUMIDE

COMARET DES MARAIS



ZONE SÈCHE

PEDICULAIRE DES BOIS



ZONE HUMIDE

CRIQUET ENSANGLANTÉ

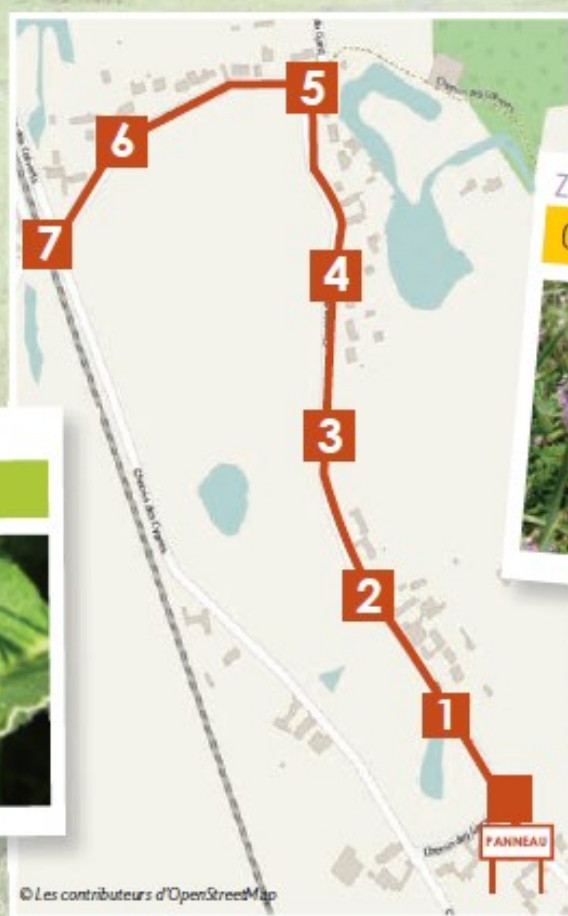


Bienvenue au Marais de Larronville

Après avoir consulté le panneau d'information,
le sentier (1 km) vous permettra d'approfondir la découverte du marais.
Tout au long du parcours vous trouverez 7 bornes
marquées par :

un numéro correspondant à une page du livret guide
(disponible à l'office de tourisme de Rue)

un QR-code



ZONE HUMIDE
RAINETTE VERTE



ZONE SÈCHE
CALLUNE COMMUNE



Le marais d'hier



Le marais de Laronville, tableau d'Albert Siffait de Moncourt (1858-1931), 50,2 x 61 cm, huile sur toile, Coll. part.

Le pâturage a pendant longtemps constitué l'utilisation principale du marais. Marais communal, ce dernier était autrefois pâturé par différents troupeaux sous la surveillance d'un vacher. Les habitants de la commune valorisaient également le marais par la vente de joncs, de fagots et de peupliers bordant le marais.

Témoin de cette période, Albert Siffait de Moncourt a représenté le marais de Laronville. Propriétaire d'une ferme à Rue, artiste peintre de talent, il a illustré la vie et les traditions des hommes du Marquenterre de la fin du XIX^{ème} siècle. Quelques toiles sont visibles à la chapelle du Saint-Esprit de Rue.

Au cours du XX^{ème} siècle, l'utilisation agricole traditionnelle du marais régresse. Les fourrés de ronces et d'ajoncs se développent alors progressivement. Comme de nombreuses zones humides métropolitaines, le marais subi alors diverses agressions : rejets des eaux usées, remblaiement avec la disparition de plusieurs mares dans les années 1980. Vous pouvez d'ailleurs constater une différence de niveau : la partie remblayée située à gauche de la borne est plus haute que le reste du marais.

Le bas-marais et les prairies humides

BORNE

2

ZONE HUMIDE

ORCHIS NÉGLIGÉ



en hiver



en été

Une des caractéristiques du site est qu'il combine deux systèmes écologiques très différents : une pelouse sèche que l'on retrouve sur les buttes sableuses (cf. borne 3) et un marais en contrebas de ces buttes.

Ces zones de marais sont des points bas gorgés d'eau en hiver. La surface du marais est ainsi régulièrement recouverte d'une lame d'eau stagnante. En accueillant les eaux des alentours, le marais permet leur stockage en hiver et limite les risques d'inondation pour les habitations voisines.

Au printemps, les prairies humides, refuges pour plusieurs espèces de criquets et sauterelles, sont parsemées de nombreuses Orchidées aux couleurs rose vif dont deux sont protégées au niveau régional : l'Orchis négligé et l'Orchis incarnat. La Picardie possède une importante responsabilité en termes de préservation de ces deux espèces.

Les buttes sableuses



Mare perchée

L'originalité du secteur du Marquenterre tient à la présence de nombreux restes de cordons littoraux fossiles composés de sables et de galets. Ces buttes sableuses sont appelées localement foraines. Il existe encore tout un réseau de foraines autour de la ville de Rue dont le marais de Larronville est le plus bel exemple. Cependant, aujourd'hui de nombreuses foraines sont exploitées pour leur ressource en matériaux.

Les pelouses acidiphiles présentes sur les buttes sableuses, se développent sur des sols acides et pauvres en nutriments et sont très rares en Picardie. On peut y observer le Genêt des anglais, le Polygala à feuilles de serpolet, la Pédiculaire des bois ou encore la Callune

ZONE SÈCHE

GENÊT DES ANGLAIS



ZONE SÈCHE

POLYGALA A FEUILLES DE SERPOLET



commune. Le marais de Larronville constitue, pour ces quatre espèces, l'unique refuge dans le département de la Somme.

L'une des curiosités du site est l'existence d'une mare perchée sur la butte centrale alimentée par les eaux pluviales, sa position topographique lui permet d'éviter de recueillir le ruissellement des eaux. La qualité de l'eau y est ainsi exceptionnellement bonne et une végétation remarquable s'y développe.

ZOOM

Consciente des enjeux liés à ces milieux, la Région a classé en Réserve Naturelle Régionale, le site du Bois des Agneux qui abrite, sur une foraine, un patrimoine floristique remarquable. Ce site privé n'est pas ouvert au public.

Les mares et les fossés



Fossé à Hottonie des marais

On dénombre sur le marais, 8 mares et plus de 1 200 mètres de fossés. Les mares et les fossés sont de véritables réservoirs de biodiversité. Ils abritent une flore et une faune très riches, souvent rares et menacées de disparition.

Au printemps, les fossés sont égayés par la spectaculaire floraison blanche de l'Hottonie des marais alors que certaines mares sont recouvertes d'un gazon du très rare Scirpe flottant.

Les mares et les fossés sont le lieu d'accueil privilégié des amphibiens. Huit espèces différentes sont présentes sur le marais dont les quatre espèces de tritons présentes en Picardie : le Triton alpestre, le Triton palmé, le Triton ponctué et le Triton crêté.

ZONE HUMIDE

HOTTONIE DES MARAIS



ZONE HUMIDE

TRITON CRÊTÉ



Ce dernier, imposant par sa taille (13 à 18 cm), développe une impressionnante crête en période de reproduction.

Les seuils présents dans les fossés assurent le maintien des niveaux d'eau un peu plus longtemps au printemps. Cela permet à certaines espèces exigeantes de ce point de vue d'accomplir leur cycle de reproduction.

La restauration et la valorisation du marais

BORNE

5



Création de mares



Les « tondeuses naturelles »

Après une première phase de travaux en 2011-2012 dans le cadre d'un contrat Natura 2000 permettant la restauration d'une partie du marais (débroussaillage, dessouchage, création de mares, pose de seuils pour la gestion des niveaux d'eau, ainsi que la pose de clôtures), la commune de Rue et le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard se sont associés en vue de restaurer et valoriser le marais. Un plan de gestion a été réalisé dans ce sens et prévoit les actions à mettre en œuvre.

Il s'agit désormais d'éviter le retour des fourrés d'Ajoncs et de limiter la dynamique d'embroussaillage. L'entretien est assuré par des « tondeuses naturelles ». Sur la pelouse de la butte centrale, le pâturage est réalisé par des moutons de race shetland appartenant à un éleveur local. Sur la partie plus basse du marais, on retrouve des chevaux Henson, une race typique et originaire de la Baie de Somme, et des vaches Highland. Ces races rustiques peu exigeantes et résistantes sont bien adaptées aux terrains difficiles et inondables.

ZOOM

Le marais de Larronville est intégré au réseau européen Natura 2000. Les sites Natura 2000 abritent des espèces végétales, animales et des habitats naturels fragiles et rares. Ce réseau vise à préserver la biodiversité tout en maintenant une activité économique respectueuse de la nature.



Les oiseaux du marais

ZONE SÈCHE

HYPOLAIS ICTÉRINE



ZONE HUMIDE

FOULQUE MACROULE



ZONE HUMIDE

VANNEAU HUPPÉ



ZONE HUMIDE

GORGEBLEUE À MIROIR



Avec un peu de patience, vous aurez certainement l'occasion d'apercevoir deux oiseaux noirs typiques des plans d'eau qui passent l'année sur le marais : il s'agit de la Poule d'eau et la Foulque macroule reconnaissable à son bec massif blanc. En hiver, les Canards chipeau, colvert et siffleur s'alimentent sur le marais.

Au moins 24 espèces d'oiseaux nichent sur le site dont plusieurs d'intérêt régional. Citons le Vanneau huppé, qui doit son nom à la présence d'une longue huppe noire sur la tête et, qui s'alimente sur les prairies humides au nord du site.

Si vous êtes discret, vous arriverez peut-être à observer la Gorgebleue à miroir, facile à reconnaître avec sa bavette bleu vif bordée par un croissant roux. Elle se nourrit d'insectes qu'elle chasse en vol ou au sol en retournant les feuilles. Dans les buissons peut se cacher l'Hypolaïs icterine, un imitateur hors pair.

Cigognes blanches, Hérons garde-bœufs ou encore Aigrettes garzettes parcourent régulièrement le marais à la recherche de proies.

Le marais de Iarronville au cœur de 2 labels prestigieux...

BORNE

7

... l'un des 44 SITES RAMSAR



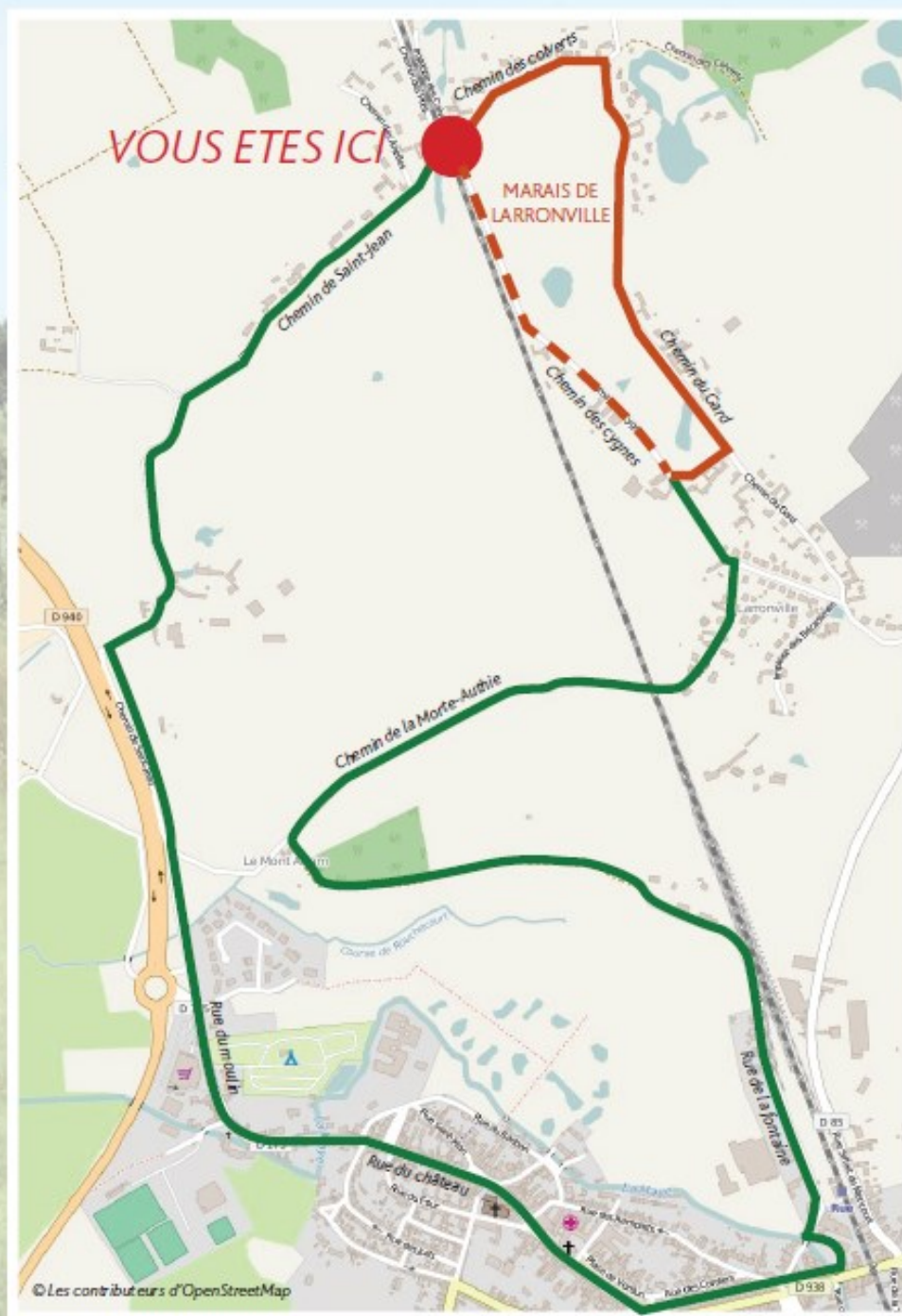
... l'un des 14 GRANDS SITES






Marquée par la présence de l'eau, la Baie de Somme se singularise en contenant presque la moitié des zones humides de la Picardie. Estuaire, étangs, prairies humides, roselières, mares, fossés... situés sur les voies migratoires, en font l'un des sites européens le plus important de repos, d'alimentation et de reproduction pour les oiseaux d'eau. À ce jour 365 espèces d'oiseaux et plus de 275 espèces végétales rares et/ou menacées en Picardie y sont recensées. C'est à ce titre que depuis 1998, la Baie de Somme est inscrite à la convention de Ramsar, et bénéficie du label international qui récompense et valorise les actions de gestion durable des zones humides.

La Baie de Somme a également été labellisée Grand Site de France en juin 2011. Ce label, attribué par le Ministère en charge de l'Environnement, reconnaît que le territoire est géré conformément aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et accueil du public. A l'échelle nationale, 14 territoires sont en 2016 labellisés Grand Site de France.

Le Syndicat Mixte Baie de Somme
Grand Littoral Picard assure l'animation
de ces deux politiques publiques.



Pour finir votre parcours, 3 possibilités s'offrent à vous :

-  *revenir sur vos pas,*
-  *faire le tour de l'ensemble du marais (rajouter 800 mètres)
mais dans ce cas, faire preuve de prudence vis-à-vis de la circulation,*
-  *emprunter le sentier des Larrons, itinéraire balisé par la commune
de Rue, qui vous fera découvrir d'autres paysages sur 6 km.*





Credits photos : SMBS-CLP (Y. Dufour, B. Blondel, Q. Marécaux, S. Daussy, E. Clugnet, S. Duants, J. Dingemans), Sten Porse, Hans Hillenaar, Rainer Thies, V. Jégou, D. Bastaj, Les éditions Grand

CONTACTS / INFOS

MAIRIE DE RUE
Service du patrimoine
Tél. : 06 24 31 45 07
courriel : patrimoine-rue@nordnet.fr

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME
GRAND LITTORAL PICARD
Service environnement
Tél. : 03 22 31 79 30
courriel : contact@baiedesomme.org

Le site est géré par :



Avec le soutien de :

